



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Allocation aux adultes handicapés

Question écrite n° 49929

Texte de la question

M. Jean-Pierre Calvel attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur la demande de nombreuses associations ayant en charge des personnes handicapées, concernant le montant de l'AAH. En effet, l'AAH, plafonne à 3 433 F/mois, est souvent réduite, voire supprimée, en fonction des revenus du foyer. Or, cette indemnité est due par rapport à un handicap, qui malheureusement diminue rarement, et non à une situation fiscale. Il lui demande s'il envisage d'étudier que l'AAH soit fonction uniquement du taux d'invalidité et indépendante des revenus du foyer.

Données clés

Auteur : [M. Calvel Jean-Pierre](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49929

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mars 1997, page 1498